

PRINCIPE DU JEU www.yadelaneige.com :

Le principe du jeu est simple : Proposez vos photos sur le thème « La Montagne en Hiver » !

> Pour garantir le plus objectivement possible la qualité des photos que nous publions, nous veillons à ce que les critères suivants soient respectés :

- Format de la photo en JPEG
- Aucune photo avec une personne physique identifiable ne sera acceptée
- Aucune Marque ni logo ne devra être mis en évidence sur la photo
- Les photos devront être nettes, non pixellisées, sans retouches autres que luminosité, couleur, netteté etc...
- Le cadrage devra être horizontal ou vertical, non oblique
- Evitez les contre jours
- Paysages urbains, véhicules et bâtiments à éviter (mais tolérés)
- Chaque photo est soumise à modération avant d'être diffusée, le modérateur se réserve le droit de refuser la publication d'une photo

> L'ensemble des photos proposées sur ce site demeurent la propriété du dépositaire. Le dépositaire autorise toutefois la société Twinner France à diffuser ses photos sur ses sites. Le dépositaire certifie également être l'auteur des photos.

> L'auteur de la photo pourra s'il le souhaite faire figurer sur sa photo ses coordonnées, limitées au nom et prénom ou pseudo (pas de numéro de téléphone ni adresse mail).

> Toutes les photos envoyées verront leurs poids et taille retraités automatiquement

> La répartition des lots se fera en fonction des notes attribuées par le Jury Twinner

Pour toute demande ou réclamation relative à un cliché contraire à la charte, contactez nous :

photo@yadelaneige.com

- ARTICLE 1 :

La société TWINNER FRANCE, dont le siège social est situé ZAC DES PLANS 10 RUE DE L'ARCELLE à FONTAINE - 38600, organise sur Internet, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat à partir du mardi 1er décembre 2010 et jusqu'au vendredi 30 avril 2011.

Les lots relatifs à ce jeu concours seront attribués en fonction de la note attribuée à chaque participant du jeu par le jury Twinner.

- ARTICLE 2 : Principe du jeu - Inscription a un jeu et tirage au sort.

La participation à ce jeu est gratuite sans obligation d'achat. Elle est exclusivement réservée aux personnes renseignant leurs coordonnées sur le formulaire approprié. Le participant devra se rendre sur la page Internet correspondante pour pouvoir accéder au formulaire d'inscription en vue de jouer et devra indiquer ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse, CP, Ville, Email, Téléphone). Après validation, un message confirme l'inscription. Toute inscription remplie de manière incorrecte, incomplète, inexacte ou après la date limite de participation ne pourra pas être prise en considération. En cas de données incomplètes ou inexactes, le gain ne sera pas pris en compte. Un gagnant de substitution sera alors tiré au sort parmi tous les participants perdants qui auront bien renseigné leurs coordonnées.

- ARTICLE 3 : Participation

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), âgée de 18 ans à la date de la participation à l'exception des salariés des sociétés ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu, ainsi que les membres de leur famille en ligne directe.

- ARTICLE 4 : Dotation du concours

Les dotations dans le cadre de ce jeu sont les suivantes :

2 Locations de matériel de ski pour 2 personnes (pour une durée d'une semaine et loué dans un magasin faisant partie du réseau Twinner)

1 surf avec fixation

3 vestes Columbia

25 Masques Scott Voltage

10 Masques Smith Sun Valley

Un seul gagnant par foyer (même nom et même adresse postale). Les lots seront envoyés par colis postal à l'adresse des gagnants.

- ARTICLE 5 : Attribution des lots

Les gagnants recevront une confirmation immédiate de leur gain par courriel. Les lots attribués ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un échange ni contre leur valeur en espèce ou en devises, ni contre d'autres lots (même de valeur inférieure). Il ne sera répondu à aucune demande orale ou écrite relative aux modalités du jeu et/ou à la liste des gagnants.

- ARTICLE 6 : Règlement

Le règlement est disponible sur le site proposant le jeu et sur simple demande écrite à Twinner France dont le siège social est situé ZAC DES PLANS 10 RUE DE L'ARCELLE à 38600 FONTAINE.

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande écrite (base de 20g) au tarif en vigueur à l'adresse du Jeu (joindre un relevé d'identité bancaire) à la demande de remboursement). Toute demande écrite illisible, incomplète, insuffisamment affranchie sera considérée comme nulle. Toute demande devra être effectuée avant le vendredi 24 avril 2011 inclus.

- ARTICLE 7 : Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. TWINNER France décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet affectant le bon déroulement du jeu.

- ARTICLE 8 : Litige

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la société Twinner France. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'un mois après la clôture du jeu. La société Twinner France se réserve le droit de poursuivre par tout moyen toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées, de photos non propriétaires, ou de piratage du système d'évaluation des photos.

- ARTICLE 9 : Promotion

Les gagnants et les participants au jeu concours autorisent par avance la société Twinner France, lors d'éventuelles manifestations promotionnelles liées à la présente opération, à publier leur nom et adresse ainsi que sur tout document promotionnel quel qu'en soit le support, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou rémunération.

- ARTICLE 10 : Loi informatique et libertés

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel les concernant communiquées à la société Twinner France dans le cadre du jeu. Les participants peuvent exercer ce droit et/ou s'opposer à ce que les dites données à caractère personnel soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à la société Twinner France à l'adresse du jeu.

- ARTICLE 11 : Cas de force majeure/réserves

La participation au jeu gratuit implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des installations téléphoniques, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les risques d'interruption, et plus généralement, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels, etc.

En conséquence, la société Twinner France ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique et matérielle de quelque nature que ce soit.

Il est précisé que la société Twinner France ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu gratuit, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion téléphonique. La responsabilité de la société Twinner France ne saurait également être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendante de sa volonté, le présent jeu gratuit devait être modifié, écourté ou annulé, la société Twinner France se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

La société Twinner France se réserve le droit de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, pouvant limiter cette vérification aux gagnants. Toute indication d'identité fausse entraînera l'élimination automatique du participant au jeu. Des additifs ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant toute la durée du jeu gratuit, par annonce de la société Twinner France. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.